

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Elles proposent un enseignement artistique approfondi et une scolarité conforme aux programmes de l'Education Nationale.

Elles concernent des élèves motivés s'engageant à un travail soutenu.

Les classes musicales vont du CP à la terminale, celles de danse (classique ou contemporaine) de la 6^{ème} à la terminale.

L'admissibilité est soumise à un concours (ou test d'aptitude pour le CP) réalisé par le CRR au printemps précédant la rentrée scolaire. L'admission est prononcée par une commission mixte Education Nationale – Conservatoire.

Les élèves participent régulièrement à des prestations publiques.

En fin de chaque année, une évaluation menée par les équipes pédagogiques valide le maintien ou non dans la filière.

Le Conservatoire participe aux conseils de classes. Il siège au conseil d'Ecole et aux conseils d'administration du Collège et du Lycée.

L'Ecole élémentaire, le Collège et le Lycée siègent au Conseil d'Etablissement du Conservatoire.

Les frais de scolarité sont pris en charge par la collectivité territoriale pour les élèves en élémentaire, les collégiens et pour les lycéens préparant le bac TMD. L'achat d'un instrument ou sa location, ainsi que les méthodes et partitions sont à la charge des familles.

INSCRIPTIONS ET ADMISSIBILITÉ

Inscriptions : de janvier à mars

Tests d'admissibilité : avril - mai

Renseignements et dates : www.crr.versaillesgrandparc.fr



CONTACTS

Ecole élémentaire Lully-Vauban

87-89 avenue de Paris - 78000 Versailles
Tél. 01 39 51 71 39

Collège Jean-Philippe Rameau

1 rond point des Condamines - 78000 Versailles
Tél. 01 39 50 76 64

Lycée La Bruyère

31 avenue de Paris - 78000 Versailles
Tél. 01 39 50 04 37

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles

24 rue de la Chancellerie - 78000 Versailles
Tél. 01 39 66 30 10

scolarite.versailles@agglovgp.fr
www.crr.versaillesgrandparc.fr



Culture

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET DANSE

Conservatoire à Rayonnement
Régional de Versailles

VersaillesGrandParc.fr



avec le soutien de



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex

SCOLARITÉ CHAM À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Lully-Vauban

Les élèves bénéficient d'un enseignement musical intégré à l'École pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs du Conservatoire.

L'enfant mène de front la formation artistique et les études générales. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

ENSEIGNEMENT MUSICAL HEBDOMADAIRE

FORMATION MUSICALE > 1h30

CHANT CHORAL > 45'

COURS D'INSTRUMENT > 45' (à partir du CE2)

ORCHESTRE > 45' (à partir du CM1)

→ 22 élèves par classe

→ Poursuite au Collège proposée en commission pédagogique et prononcée par la Direction Académique



SCOLARITÉ CHAM OU CHAD AU COLLÈGE

Collège Rameau (enseignements généraux)
Hôtel de la Chancellerie et
Ecole Lully-Vauban (enseignements artistiques)

Les Classes à horaires aménagés musique (CHAM) et à horaires aménagés danse (CHAD) permettent un enseignement artistique renforcé. Ce choix est totalement incompatible avec d'autres options au collège.

NIVEAU SCOLAIRE	NIVEAU INSTRUMENTAL	NIVEAU FM CHANT CHORAL	NIVEAU CHORÉGRAPHIQUE
6 ^e ET 5 ^e	Fin de 1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 ^e cycle
4 ^e ET 3 ^e	2 ^e cycle	Brevet	Fin de 2 ^e cycle, 3 ^e cycle

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES (DISPENSÉS PAR LE CRR)

MUSIQUE	
COURS D'INSTRUMENT	45' à 1h
ORCHESTRE	1h à 1h30
FORMATION MUSICALE	1h30 à 2h
CHANT CHORAL	1h à 1h30
TOTAL	4h15 à 6h réparties sur trois ½ journées

DANSE	
DANSE	6h à 8h
FORMATION MUSICALE	1h
ATELIER	1h30
TOTAL	7h min. réparties sur quatre ½ journées

→ Poursuite au Lycée proposée en commission pédagogique et prononcée par la Direction Académique



SCOLARITÉ TMD ET AMÉNAGEMENTS D'HORAIRE AU LYCÉE

Lycée La Bruyère (enseignements généraux)
Hôtel de la Chancellerie et
Ecole Lully-Vauban (enseignements artistiques)

Deux options possibles :

- Préparation au Bac TMD (scolarité de type CHAM ou CHAD au niveau du lycée)
- Préparation aux Bacs L, S, ES avec aménagements d'horaires (AH). Ce choix est souvent couplé avec l'option facultative musique en L, S, ES (3h - coef. 2) ou la spécialité musique en série L (5h - coef. 6).

1. Préparation au Bac TMD (Technique de la Musique et de la Danse)

Cette filière comporte deux options « instrument » ou « danse », elle est particulièrement recommandée aux élèves souhaitant obtenir le DEM (Diplôme des Etudes Musicales) ou le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques). L'emploi du temps est partagé entre le Lycée le matin et le CRR l'après-midi. Les épreuves artistiques du Bac TMD sont déterminées par l'Education Nationale et préparées au Conservatoire.

2. Préparation aux Bacs L, S et ES (aménagements d'horaires)

L'emploi du temps du Lycée libère deux à trois demi-journées pour les cours au Conservatoire. Ce dispositif ne permet pas d'autres options au Lycée. Le maintien en AH est décidé en commission pédagogique.

A la différence de la filière TMD, les frais de scolarité du Conservatoire sont à la charge des familles.

Quelques places sont disponibles à l'internat du Lycée pour les musiciens et danseurs (TMD ou AH).

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES ET NIVEAUX

MUSIQUE TMD (CHAM)/AH		DANSE TMD (CHAD)/AH	
COURS D'INSTRUMENT	45' à 1h (2C3-COP)	DANSE	6 à 8h (3C-COP)
ORCHESTRE ET/OU MUSIQUE DE CHAMBRE	1h30 à 2h30 1h	DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE	1 à 2h
FORMATION MUSICALE	2h (2C3-3C)	FORMATION MUSICALE	1h
CHANT CHORAL	1h30 (1an minimum pour les AH)	ANATOMIE	Par session
ANALYSE OU ÉCRITURE	1h30 (facultatif pour les AH)	NOTATION	Par session
TOTAL	5h30 à 9h30	TOTAL	8 à 11h + sessions